

Annexe 4 : Lotissement

**Liste des Lotissements
dont les règles sont maintenues au-delà de 10 ans après leur création.**

NÉANT

Cependant, le lotissement de La Grange, dispose d'un cahier des charges qui contient des dispositions d'urbanisme (recul des constructions par rapport aux limites séparatives et aux voies) auquel le pétitionnaire devra se conformer.